

CULTURE ET REPRÉSENTATIONS DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION À COTONOU : CAS  
DES VICTIMES DU GROUPE ETHNIQUE FON

Par

Achille Prosper SILEMEHOU \* et Grégoire Magloire GANSOU \*\*

\*Filière doctorale de psychologie et des sciences de l'éducation, EDP-FLASH-UAC

\*\*Département de Santé Mentale, FSS-UAC et Centre National Hospitalier Universitaire de

Psychiatrie de Cotonou

Courriel : [psilemehou@gmail.com](mailto:psilemehou@gmail.com)

**Résumé**

*Le présent article met en exergue le lien entre la culture et les représentations que se font les victimes à propos des accidents de la circulation. Il est le fruit d'une recherche menée principalement auprès des accidentés appartenant à l'ethnie fon et résidant à Cotonou. Les données ont été collectées suivant une approche purement qualitative à travers la méthode d'interview. Elles ont été ensuite traitées sur la base de la méthode d'analyse de contenu.*

**Mots clés :** Cotonou, groupe ethnique fon, culture, représentations, accidents de la circulation

**Abstract**

*This article highlights the link between culture and representations that are victims about traffic accidents. It is the result of research conducted primarily of rugged ethnics her and lives in Cotonou. Data were collected in a purely qualitative approach through the interview method. They were then processed based on the content analysis method.*

**Keys words :** Cotonou, fon ethnic group, culture, representations, traffic accidents

**Introduction**

Les accidents de la circulation constituent un phénomène mondial. Ils représentent une réalité dans tous les pays du monde où les véhicules à moteur sont utilisés pour faciliter la mobilité des personnes et des biens. Ces événements traumatisants (JOSSE, 2007) ébranlent les fondements de l'homme. Ils s'écartent de l'expérience habituelle et causent chez presque toutes les victimes un dommage certain (DE SOIR, 1999). Au-delà des décès et des blessures physiques, les accidents de la circulation sont capables de produire des troubles psychologiques durables, même chez des victimes non blessées (CROCQ, 1996). Mais, pour comprendre ces troubles, il est nécessaire de les placer dans le contexte socioculturel des victimes.

En effet, la pathologie, comme les modalités adaptatives, ne peut s'apprécier en dehors d'un contexte qui inclut les aspects culturels des individus et des groupes humains auxquels ils participent (ANAUT, 2004). Ces propos se justifient par le fait que chaque homme est pleinement influencé par sa culture et est englobé dans cette dernière. Il est donc dépendant d'elle, c'est-à-dire entièrement connecté à son environnement et aux autres membres de son groupe d'appartenance (BOSC, 1998). Ainsi, la façon dont le psychisme universel se manifeste à travers la culture de chaque société, dans son lieu, sa logique et son langage propres diffère d'un peuple à un autre (DEVEREUX, 1972). Par conséquent, les différences culturelles interviennent dans la perception et l'interprétation des expériences traumatiques. Or, la perception de l'événement traumatisant et le sens qu'on va lui donner vont déterminer les conduites thérapeutiques pour lutter contre les effets de cet événement (CONNOR & BUTTERFIELD, 2003). Ainsi, dans de nombreux pays de l'Afrique Subsaharienne, des sacrifices et rituels se font pour se purifier après des événements traumatisants comme les accidents de tout genre, les inondations, etc. (CONNOR & BUTTERFIELD, op.cit). C'est sans doute dans la même logique que GANSOU *et al.*, (2010, p.45) affirment que « Les représentations culturelles conditionnent ainsi à la fois la manière dont les symptômes sont vécus et l'attente par rapport aux

soins ». Mieux, selon BAUBET et MORO (2003), ces représentations culturelles varient d'une culture à une autre et définissent la façon dont les membres de chaque culture considèrent les notions de normalité/anormalité, maladie/santé, ordre/désordre, réel/non réel, etc. De plus, elles déterminent les représentations concernant la maladie et ses causes.

Malgré ces réalités, la majorité des praticiens et chercheurs en santé mentale, à l'exception de quelques courants innovateurs, se préoccupent de classer les troubles dans des « nosographies » et de proposer des thérapeutiques stipulées dans des manuels et inspirées de l'expérience clinique, souvent sans tenir compte de la culture qui est un élément important dans le façonnement du psychisme (NSABIYEZE, 2005). Cette façon de procéder conduirait sans doute à résultats diagnostiques erronés et à des conduites thérapeutiques inadaptées. Pour éviter cela, des recherches tenant davantage compte du contexte socioculturel local apparaissent aujourd'hui nécessaires (GANSOU *et al.*, 2003, p.212).

En somme, la question fondamentale qui mérite d'être posée est la suivante : quelle est l'influence de la culture sur les représentations des victimes à propos des accidents de la circulation ? Cette interrogation amène à formuler l'hypothèse selon laquelle la culture conditionne les représentations des victimes à propos des accidents de la circulation. Cet article se fixe donc pour objectif de décrire le lien entre la culture et les représentations des victimes à propos des accidents de la circulation. Il s'articule autour de trois parties à savoir : la méthodologie, les résultats et les discussions.

### 1. Méthodologie

La présente recherche a été menée dans la ville de Cotonou. Le choix de ce milieu d'étude se justifie par le fait que Cotonou représente la ville la plus touchée en matière d'accidents de la circulation au Bénin (CNSR, 2014). Il est vrai que Cotonou est une ville cosmopolite qui regroupe presque tous les groupes ethniques du pays. Toutefois, la population de cette étude est constituée des victimes d'accidents de la circulation appartenant au groupe ethnique fon. Ce groupe a retenu notre attention d'autant plus que le groupe ethnique fon et apparenté représente à lui seul 56.7% de la population de la ville (AKOMAGNI, 2006).

Pour avoir accès à la population de l'étude, trois hôpitaux de la ville de Cotonou ont été ciblés. Il s'agit de l'hôpital Saint Luc, de l'hôpital de zone de Minnontin et le Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU) Hubert K. MAGA. Ces trois hôpitaux ont été retenus parce que lors des entretiens exploratoires effectués avec les sapeurs-pompiers, chargés de transporter les accidentés vers les hôpitaux, ils ont été cités comme les centres de prédilection vers lesquels les malades sont transportés. Les victimes sélectionnées font partie de celles reçues au cours l'année 2015. La première étape de leur choix s'est appuyée sur la technique d'échantillonnage à choix raisonné. Ainsi, pour appartenir à l'échantillon de l'étude, il faut remplir les critères ci-après :

- avoir été confronté au moins une fois à un accident de la circulation, résidé à Cotonou ;
- être âgé de 18 ans au moins à la date de l'accident ;
- appartenir au groupe ethnique fon ;
- accepter librement de participer à la recherche.

Il faut noter que pour des raisons éthiques, les victimes qui étaient toujours en hospitalisation durant la période des enquêtes ont été exclues de l'échantillon.

La deuxième étape a consisté à un tirage aléatoire simple à partir de la liste de victimes constituées suivant les critères précédemment définis. Sur la base du principe de saturation empirique, la taille de l'échantillon a été arrêtée à 23 participants.

Par ailleurs, pour approfondir les données collectées auprès des victimes, les enquêtes se sont intéressées également à des personnes ressources. Leur sélection a été opérée sur la base de la technique de boule de neige. Ici aussi, le principe de saturation empirique a permis de fixer leur effectif à 31. Elles se répartissent comme suit : neuf (09) dignitaires de religions traditionnelles, 11 prédicateurs dans de religions importées dont sept (07) pasteurs et quatre (04) prêtres, cinq (05) interprètes du « *fa* » et six (06) guérisseurs traditionnels.

La collecte des données a été faite suivant une approche purement qualitative, à travers la méthode d'interview et plus précisément la technique d'entretien semi-directif.

Il convient de mentionner qu'avant la collecte de données proprement dite, nous avons jugé utile de procéder à un prétest. Cet exercice nous a permis non seulement de nous familiariser avec nos outils de collecte de données, mais aussi, d'opérer quelques réajustements notamment en ce qui

concerne la reformulation des questions en langue locale "fongbé". Par ailleurs, à la suite de la retranscription des entretiens, nous avons estimé nécessaire de retourner auprès des participants pour vérifier leur fidélité par rapport aux informations qu'elles nous ont fournies.

En outre, dans le souci de garantir un bon déroulement de la recherche et de préserver la dignité des participants, nous avons pris un certain nombre de dispositions éthiques. D'abord, nous avons sollicité et obtenu l'autorisation des différents centres hospitaliers parcourus. Ensuite, à chaque étape des enquêtes, nous obtenons le consentement éclairé des participants avant de les inclure dans la recherche. Ce consentement a été également toujours sollicité quand il s'agit d'enregistrer l'entretien. Enfin, nous avons préservé l'anonymat des participants à toutes les étapes de la recherche. Ainsi, dans la session « résultats », tous les noms utilisés pour désigner les participants sont des noms fictifs choisis au hasard.

Le traitement et l'analyse des données se sont reposés sur la méthode d'analyse de contenu. Ainsi, après la mise à plat, par écrit, les enregistrements audio issus des entretiens et la retranscription des données enregistrées de façon manuscrite dans le tableur Microsoft Word 2010, un traitement sémantique des données a été opéré. L'unité de codage retenue était donc l'unité d'analyse sémantique avec comme critères de découpage les idées-clés. L'analyse des données s'est axée sur la technique d'analyse empirique qui elle, est basée sur une compréhension approfondie des données et sur une démarche itérative qui organise un va-et-vient entre les informations recueillies et l'analyse.

## 2. Résultats

A l'issue des travaux de terrain, il ressort que les accidents de la circulation sont représentés de diverses manières. Ainsi, pour certaines victimes, l'accident de la circulation subi est perçu et interprété comme le résultat d'un envoûtement. Pour d'autres victimes, il s'agit plutôt d'une punition divine ou la conséquence de la violation d'un interdit, ou encore l'œuvre des esprits malsains. Par ailleurs, il y a une catégorie de victimes qui voient l'accident comme étant la conséquence du non-respect du Code de la route, la conséquence de l'alcoolisme ou la conséquence des soucis de la vie.

### 2.1. L'accident comme résultat d'un envoûtement : la méchanceté des hommes

A travers les discours des victimes, il appert que la plupart de ces dernières représentent l'accident qu'elles ont subi comme étant le résultat d'une action mystique dont le commanditaire serait un ennemi. Elles expriment cette représentation à travers certaines expressions qui reviennent dans la majorité des récits des victimes. On peut citer par exemple:

- [gbetɔɔgudoce] qui signifie littéralement « l'homme est derrière moi ». Certaines victimes expliquent donc ce qui leur est arrivé par le fait que quelqu'un leur en veut ou quelqu'un a des griefs contre eux. Cette expression se rapproche d'une autre relevée également dans des discours de victimes. Il s'agit de l'expression [yeɔɔbaminwɛ] qui veut dire « ils me cherchent ».

- Une autre expression témoigne aussi l'idée selon laquelle l'accident serait orchestré par un malfaiteur. Il s'agit de [mɛwiɔalɔdeme] qui veut dire « le noir à la main dedans » ou encore [gbetɔɔalɔdeme] signifiant « l'homme à la main dedans ».

- [eɔɔnumiwe] ou [eseɔɔmiwe] : « ils m'ont tendu un piège » ou « ils me l'ont envoyé ». Il s'agit là pour la victime d'une conviction qu'un sort lui a été jeté.

Toutes ces expressions traduisent l'idée selon laquelle l'accident est provoqué par une main invisible, un ennemi ou un envieux. Ces représentations sont présentes dans la plupart des discours des victimes comme le montrent les résultats ci-après :

Niky est une étudiante âgée de 22 ans. Six (06) mois avant notre entretien, elle a été victime d'un accident de la circulation alors qu'elle avait quitté son université pour son domicile. En effet, Niky avait été remorquée par un conducteur de taxi moto qui s'est fait heurter par un autre véhicule à deux roues qui roulait à vive allure en sortant d'une rue. Le choc a été violent. Niky fut projetée vers l'avant, tomba sur un bras et cogna son front contre le sol. Son visage était couvert de sang. Elle fut immédiatement conduite à l'hôpital par un autre taxi moto. Après un examen médical, les soignants ont indiqué une fracture au bras et une déchirure au nez. Niky affirme que son accident a été provoqué par ses ennemis à travers le verbatim suivant : « Je crois que c'est l'action des ennemis, car je venais de recevoir ma bourse environ une semaine plutôt ». Le récit suivant se situe dans la même veine que celui de Niky.

Agé de 35 ans et père de deux (02) enfants, Dodji est un plombier résidant à Cotonou. Un jour, il avait remorqué sa femme et ses deux (02) enfants sur sa motocyclette quand ils eurent un accident. Il s'agissait d'une chute qui avait été cautionnée par le glissement du pneu avant de sa moto au contact d'un lubrifiant. Dans leur chute, un morceau de fer s'est enfoncé dans le pied de Dodji. Ce dernier déclare : « A voir la manière dont les choses se sont déroulées, j'ai senti qu'il y avait une main invisible qui voulait détruire ma famille. Pour preuve, la plaie ne s'est pas cicatrisée malgré près de deux (02) mois de soins à l'hôpital ».

Il appert de l'analyse de ces résultats que pour bon nombre de victimes, les accidents auxquels elles se sont confrontées ont été provoqués par des ennemis ou des jaloux à travers des maléfices. Selon leurs déclarations, ce "méchant" est pour la plupart du temps un collègue de travail, un membre de la famille, un ami ou un voisin qui les jalouses ou avec qui elles ont un différend, et dont l'objectif serait de les affaiblir ou de les assassiner.

Pour cerner le fondement de ces représentations il convient de questionner l'endogénéité à travers les dignitaires de cultes [vodun], les interprètes du fa et les guérisseurs traditionnels. En effet, lors de nos entretiens avec ces derniers, un dignitaire de culte traditionnel que nous surnommons hounnongan nous confie ce qui suit : « il y a des accidents normaux qui viennent de Dieu, mais, ces cas ne sont pas aussi nombreux que ceux provoqués par les noirs. Sur 100 accidents, à peine 10 sont naturels. Le reste est provoqué par les humains ». Il dénote de ce verbatim que la majorité des accidents de la circulation qui subviennent, sont provoqués par des "mains invisibles" par le biais de l'envoûtement. D'après Hounnongan le procédé est très banal :

Pour provoquer un accident, le sorcier couvre sa cible de ses mains ou d'un pagne par des procédés mystiques de telle sorte qu'elle n'a plus l'apparence d'un humain. Ainsi, le conducteur ne la verra pas ou plutôt ne verra qu'un objet quelconque comme un branchage. Soit c'est celui qui est ramassé qui est visé soit c'est le conducteur qui est visé. Le conducteur peut être ainsi amené par le sorcier à ramasser un piéton afin de se créer des ennuis.

Ce verbatim, sans doute métaphorique, rend compte d'une des manières par lesquelles les sorciers possèdent pour atteindre leur cible. Il s'agit donc de transformer de manière mystique l'un des usagers de la route en un objet qui ne peut attirer l'attention d'un conducteur. Tout se passe comme si la victime était invisible. Ce n'est qu'après avoir heurté cet objet irréel que le conducteur fautif se rend compte de ce qu'il venait de heurter un humain qui pourtant était visible aux yeux des autres usagers de la route. Le but est de porter atteinte à la vie de celui qui est heurté ou de créer des problèmes au conducteur fautif.

Les propos de Hounnongan sont renchérissés par le guérisseur traditionnel Dah Azongbo qui formule que :

Si l'on t'en veut, on peut mettre quelque chose dans ta conscience et tu seras bien en train d'apercevoir le danger... on dit que le serpent mord, mais parfois sans te mordre le serpent peut te tuer. Car, quand il crache son venin dans tes yeux, tu seras incapable de voir même avec les yeux bien ouverts. Si l'on te tend un tel piège, tu commettras d'abord l'acte avant de te demander si c'est vraiment toi qui l'as fait, comment cela s'est passé. Tu peux être au volant et l'on te fait voir un sachet devant toi. Tu vois le sachet et non un humain et c'est quand tu t'y approches qu'il devient autre chose. Par exemple, des victimes viennent nous consulter et lorsqu'on consulte le [fa] on trouve que leur accident est provoqué par quelqu'un avec qui elles ont un litige de parcelle par exemple. Le but est souvent de tuer, mais grâce à la protection dont chacun se dote l'objectif ultime n'est parfois pas atteint.

Ces propos, qui vont dans le même sens que ceux de Hounnongan, apportent toutefois la nuance qu'en réalité, ce n'est pas toujours la personne qui est transformée en un objet (sachet par exemple), mais parfois c'est plutôt à la conscience du conducteur destiné à heurter le sujet que cet objet apparaît comme un objet. Au moment où le conducteur prend conscience que c'est un humain, le drame est inévitable ou a déjà eu lieu. Par ce procédé, le commanditaire de l'accident ou le sorcier agit donc sur la conscience du conducteur du véhicule en altérant son contact avec la réalité.

En nous référant aux divers entretiens menés, nous relevons qu'à l'instar des techniques ci-dessus décrites, plusieurs autres techniques maléfiques sont utilisées en vue de provoquer des accidents de la circulation. Ainsi, selon l'interprète du fa et guérisseur traditionnel Dah Fagnon :

Il arrive qu'on tende un piège à quelqu'un en lui dressant la chose sur la voie. Une fois que cette personne traverse le piège, elle se retrouvera à un moment donné au cours de son

trajet dans une situation dangereuse sans s'en rendre compte. Au moment où elle prendra conscience du danger, elle ne pourra plus rien pour l'éviter. On peut amener la personne à adopter une attitude qu'elle ne devrait pas avoir. Notre véhicule est un danger pour nous. Il a son nom et quand on le prépare et qu'on l'enfonce dans les traces de ton véhicule après ton passage, ton véhicule ne pourra pas revenir sans un accident. Tu peux être sans souci et quelqu'un d'autre viendra te créer de l'ennui. Il suffit de concevoir le maléfice ([kpasso]) en lui conférant la violence et la souffrance à infliger, tout ce qu'il faut, et ça se concrétise. C'est avec les feuilles, les arbres de la brousse que tout ça se fait. Rien ne provient du ventre. Tous les éléments nécessaires se trouvent dans la nature.

L'analyse de ces différents verbatim indique qu'au Bénin, certains accidents de la circulation sont commandités ou provoqués par le biais de pratiques occultes. Toutefois, il convient de mentionner que les victimes ont plus tendance à attribuer la cause de leur accident à un envoûtement surtout si antérieurement elles ont eu des différends avec quelqu'un. C'est dans cet ordre d'idée que la guérisseuse traditionnelle Enafa affirme ce qui suit : « ... Si tu avais eu des disputes avec une personne avant ton accident, cela suscite en toi de multiples questions. Dans un tel contexte, tu peux avoir des idées d'envoûtement ».

Une autre catégorie de victimes représente l'accident de la circulation comme une sanction liée à la transgression d'un interdit.

## 2.2. Du sacrilège au mécontentement de dieu

L'accident de la circulation peut parfois être la conséquence de la violation d'un interdit. C'est du moins ce qui découle des entretiens avec les victimes et les personnes ressources. C'est le cas par exemple d'un accidenté que nous surnomons Ebaho qui déclare ce qui suit : « J'ai trouvé trop bizarre l'accident que j'ai subi. Cela m'a amené à faire des recherches et c'est ainsi que j'ai découvert que j'avais commis un sacrilège ([Indusu]) ». Mais comment le sacrilège peut-il conduire à un accident de la circulation ?

Pour tenter de répondre à cette interrogation, nous avons recouru à Hounnongan qui a apporté son éclairage à travers le verbatim suivant :

Tu as par exemple un [vodun] que tu entretiens normalement, mais à un moment donné tu commences par le négliger. Le [vodun] va t'éprouver en tuant ton enfant ou ta femme ou en te faisant subir un accident. C'est en cherchant l'origine de ton malheur que tu découvriras qu'il est dû au fait que tu as négligé ton [vodun]. Il faudra alors faire des sacrifices et se corriger pour retrouver la quiétude. Ainsi, lorsque tu laisses affamer un [vodun] alors que toi-même tu manges bien et tu fais ta vie, le [vodun] va attirer ton attention à travers un symbole. Lorsque le toit qui abrite le [vodun] l'expose au soleil et que toi tu remets chaque fois sa réparation à demain il te montre un symbole afin de te rappeler ton obligation envers lui.

Le sacrilège ici est la négligence du [vodun]. Et cette négligence est sanctionnée par un événement malencontreux tel qu'un accident de la circulation qui représente le symbole à travers lequel le [vodun] passe pour rappeler à l'ordre son adepte. Il en ressort que le [vodun] a des exigences auxquelles son adepte doit s'y conformer à défaut d'en récolter les punitions y afférentes. Dans un tel contexte, l'accident peut être considéré comme une punition divine ou la manifestation du mécontentement de la divinité offensée.

En outre, l'accident de la circulation est considéré comme l'expression manifeste de l'abandon de la victime par une divinité. En effet, selon Hounnongan « Si à un moment donné tu n'entretiens pas ton [vodun] comme avant, il ne t'accorde plus sa protection. Et tu peux être ainsi exposé à tout malheur ». On en déduit que si tu abandonnes ton dieu, il te renvoie l'ascenseur en t'abandonnant également. Dans la même veine, l'interprète du fa Alihonon formule que :

La non-observance des tabous est aussi à la base des accidents de la circulation. Aujourd'hui, au nom de la modernisation, tout le monde bafoue les tabous. Les gens consomment en désordre les aliments qui ne doivent pas consommer. Ils entreprennent des activités qui ne leur conviennent pas, épousent des catégories de femmes avec qui ils sont incompatibles, etc. Par exemple, après consultation du fa, nous voyons que certaines personnes ne doivent pas manipuler les objets qui produisent de la chaleur. Si tu as un tel tabou et que tu entreprends le métier de chauffeur alors que la voiture produit de la chaleur, c'est normal que tu sois exposé à des accidents de la circulation. Plusieurs personnes sont dans ces situations parce que les gens n'aiment plus consulter le fa.

Ce verbatim va dans le même sens que les déclarations de Egbassin qui affirme avoir transgressé un interdit. En effet, l'accident dont a été victime Egbassin est lié selon ses propos à son obstination à exercer le métier de chauffeur de taxi alors que le fa le lui avait interdit. « Je n'ai pas appris un métier autre que celui du chauffeur, mais je suis obligé de me reconverter », dixit-il.

De tout ce qui précède, le [sududu] traduit la transgression d'un interdit, une offense ou une profanation à l'encontre d'une divinité. La conséquence de ces conduites est la colère de la divinité, laquelle colère est manifestée par la divinité au moyen d'un malheur qu'il inflige au fautif ou de la protection qu'il ne lui accorde plus.

Ces réponses que la culture fournit pour donner un sens à certains événements fâcheux amènent les victimes d'accidents de la circulation à se forger aussi d'autres types de représentations.

### **2.3. Œuvre du diable ou des mauvais esprits**

Une catégorie des victimes déclare avoir été la cible des mauvais esprits. Pour elles, l'accident de la circulation qu'elles ont subi a été provoqué par les mauvais esprits. C'est le cas de Lima qui déclare ce qui suit : « les mauvais esprits sont derrière moi, mais, grâce à Dieu je les ai vaincus ». Pour cette victime, l'accident dont elle a été victime est dû à des esprits malfauteurs qui ont pour seul but de lui ôter la vie. A l'instar de Lima, Mahugnon affirme que l'accident qu'il a vécu est le résultat d'une action démoniaque : « C'est le diable qui m'a ébranlé. Si tu es un fils de Dieu, ces tentations ne manqueront pas ». Mahugnon estime ainsi que c'est le diable qui a voulu ébranler sa foi chrétienne par l'épreuve qu'il lui a fait traverser.

Anaï était assise devant sa boutique lorsqu'une voiture ayant perdu contrôle est allée la ramassé. Anaï a perdu connaissance et ne s'est retrouvée qu'à l'hôpital. Elle avait eu un traumatisme crânien et était grièvement blessée au bras gauche. Anaï attribut la cause de son accident à une œuvre diabolique : « Je n'ai de problèmes avec personne. C'est une œuvre du diable ».

Ces déclarations des victimes traduisent une représentation à connotation spirituelle, axée sur la foi chrétienne. Etant donné que les victimes concernées sont effectivement des chrétiens, nous avons jugé nécessaire de nous intéresser aux prédicateurs chrétiens. Cet exercice nous a conduits vers le pasteur Missimahu qui affirme ce qui suit :

La plupart des accidents sont l'œuvre des esprits impurs. Chaque esprit maléfique est destiné à une mission. Il y en a qui n'ont pour mission que de créer des accidents. Ils se positionnent sur les voies, au niveau des carrefours pour commettre leurs forfaits. Ces esprits trouvent du plaisir dans l'effusion du sang.

Ce verbatim va dans le même sens que les représentations de certaines victimes telles que Lima et Mahugnon. Leurs points de vue sont renforcés par celui de l'évangéliste Bignon qui formule ce qui suit :

Une personne qui accepte Jésus dans sa vie devient une cible pour le diable. Il cherche à tout prix à ébranler sa foi en Dieu. Il l'éprouve sur tous les plans pour semer le doute dans son cœur afin de le dérouter. Pour le bon chrétien, les épreuves ne constituent pas un échec, mais c'est lorsqu'elles détournent le chrétien du droit chemin qui est celui tracé par Dieu qu'on peut parler d'un échec. Le fait d'être confronté à des épreuves ne signifie pas que Dieu ne nous protège pas, mais parfois il nous laisse vivre ces choses afin de consolider notre foi en lui.

L'ancrage de cette idéologie dans le surmoi de l'individu l'amène à des moments critiques de sa vie, telle une confrontation à un accident de la circulation, à faire une projection en mettant en cause le diable ou les mauvais esprits. C'est sans doute ce qui est observé chez la plupart des victimes enracinées dans la foi chrétienne.

Ces différentes représentations selon lesquelles l'accident serait le résultat d'un envoûtement, la transgression d'un interdit ou l'œuvre du diable traduisent un mouillage des victimes, selon le cas, dans la tradition religieuse ou dans la foi chrétienne à travers les enseignements dispensés dans les églises.

### **2.4. Autres représentations**

Au-delà des représentations ci-dessus évoquées qui sont véhiculés à travers les discours des victimes nous en avons relevé d'autres à partir des entretiens effectués avec les personnes ressources et les victimes. Il s'agit de :

- L'œuvre des âmes des défunts morts tragiquement ou assassinés injustement : D'après les déclarations de Hounnongan et d'autres chefs de religions [vodun], des âmes de défunts morts tragiquement ou assassinés provoquent parfois des accidents de la circulation pour se venger lorsque les sacrifices idoines ne sont pas réalisés après leur décès par les vivants.

- L'accident comme conséquence d'un souci : les contrariétés ou les désappointements de la vie font parfois que certaines personnes, bien qu'en conduisant leur véhicule ou en marchant, n'ont pas leur esprit sur la route. L'accident survient alors par manque de concentration sur la route. C'est dans cette logique que Dah Fagnon affirme que « certains accidents de la circulation ont pour cause les soucis. Par exemple, tu as un problème avec ta femme à la maison qui te tourmente jusqu'au point où tu deviens absent sur la voie ». Ainsi, selon certains de nos répondants, le fait d'être distraire dans la circulation routière occasionne parfois des accidents.

- L'accident comme conséquence du non-respect du Code de la route : la non-maitrise et/ou le non-respect du code routier justifient la survenue de certains accidents de la circulation. C'est ce qui ressort des propos de Singan (une victime d'accident de la circulation) qui formule que : « la plupart des taxis-motos qui roulent à Cotonou proviennent des villages et n'ont aucune maitrise des règles de la circulation routière. Par leur ignorance, ils occasionnent un grand nombre d'accidents ».

- Conséquence de la consommation de substances psychoactives : certaines déclarations des victimes ont mis en exergue la consommation de substances psychoactives tels que l'alcool, le thé, le café, le dissolvant. Selon les déclarations, ces substances sont le plus souvent utilisées avec d'autres combinaisons par les conducteurs de poids lourds, les taxis-motos parce qu'ils travaillent sans relâche à longueur de journée et poursuivent la nuit.

Les jeunes aussi ont été indexés dans cette situation avec l'abus de consommation de boissons alcoolisées. « J'ai été percuté par un jeune homme en état d'ivresse au volant » nous confia une victime à ce sujet.

- Ça doit arriver et c'est arrivé : c'est en ces termes que s'expriment certaines victimes d'accident comme pour signifier que tout ce qui arrive était planifié par une divine providence qui a le monopole de décider. « Moi-même n'avais pas envie de sortir, mais je me suis entêté et ce qui doit arriver est arrivé » dit une victime. Toujours dans la même logique, une autre victime déclare que « S'il est écrit que tu dois faire un accident, tu le feras ». Une autre victime déclare : « Moi je n'ai pas de problèmes avec quelqu'un. Donc l'accident devrait arriver et c'est pourquoi c'est arrivé ». « Je me suis dit que c'est ce qui devrait arriver qui est arrivé » ; « Comme on le dit, c'est un accident, c'est tout », ont déclaré respectivement deux autres victimes.

A en croire à ces déclarations, l'accident de la circulation est inévitable pour qui un tel sort a été réservé.

Sur la base de nos entretiens, nous pouvons affirmer que la plupart des victimes d'accident de la circulation attribuent la cause de l'événement qu'elles ont subi à un objet externe matériel ou immatériel. Plusieurs expressions à connotation culturelle permettent aux victimes de véhiculer les représentations qui vont dans ce sens et qui justement sont puisées dans la culture.

### 3. Discussion

Les victimes d'accident de la circulation se représentent généralement le drame qu'ils ont subi comme le résultat d'un envoûtement, d'une action diabolique ou une sanction divine en réponse à leur manquement à un dieu. Certains accidents sont même parfois interprétés comme l'œuvre des âmes des personnes décédées tragiquement ou assassinées injustement qui cherchent à manifester leur indignation.

Ces représentations qu'ont la plupart des victimes semblent se fonder sur des croyances religieuses et des réalités socioculturelles. Ce n'est donc pas à tort que KOUMAKPAI (2013, 4) affirme que « Les béninois, en général, sont très attachés aux croyances religieuses ». Cet attachement à la foi fait que la plupart des victimes d'accidents de la circulation vont consulter dans une religion ou un devin afin de trouver l'origine du drame auquel elles ont été confrontées. Souvent, la religion leur fournit « [...] une réponse aux vicissitudes de la vie » (KOUMAKPAI, 2013, 2). Ainsi, en cas d'accident, la plupart des victimes ou leur famille vont consulter le fa dans le but de donner un sens à l'événement. Ce fa qui est la parole du créateur (AGUESSY, 1992) assure la communication entre les

hommes et les dieux (BASCOM, 1969). Il indique aux hommes ce qui échappe à leur réalité. Le fa qui relève de la religion [vodun] est également sollicité par bon nombre de victimes appartenant aux religions importées. C'est sans doute un constat similaire qui amène KOUMAKPAI (2013, 1) à formuler que « [...] nombreux sont les béninois qui chapelet au cou ou coran en poche, sortent de l'église ou de la mosquée pour se rendre chez un dignitaire [vodun] aux fins de comprendre les origines des réalités qui déterminent leur vie présente [...] ». Pour l'auteur, ce fait est « [...] le quotidien du béninois commun ; être à la fois un croyant en Dieu à travers la religion importée et à travers [vodun] sans être [vodunsi] », c'est-à-dire un adepte de [vodun].

En consultant le fa, il est souvent révélé aux victimes que leur accident est provoqué généralement par un proche ou une connaissance, sans que la mise en cause soit clairement nommée. Comme l'ont remarqué d'ailleurs ORTIGUES et ORTIGUES (1966) dans une étude menée en Afrique précisément au Sénégal, « les marabouts » ne désignent jamais le responsable, ils donnent des indications : indication de sexe généralement assortie d'une qualification ou d'une caractéristique empruntée aux représentations traditionnelles. Légitimement, on peut donc réfuter ces révélations puisqu'aucune preuve scientifique, ni même tangible n'est établie par les devins. Cependant, les victimes y croient fortement parce que pour le commun des béninois, la parole du fa est sacrée. C'est « le sort à jamais jeté » (AGUESSY, 1992, 85). Ces réalités font partir de l'identité culturelle des béninois en général.

La conviction selon laquelle les accidents de la circulation peuvent être provoqués par des malfaiteurs est donc fortement ancrée dans les croyances de manière à ce qu'aussi bien dans la conception individuelle que celle qui est commune beaucoup d'accidents seraient provoqués mystiquement par des malfaiteurs. Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre de la bouche des témoins d'un accident tragique ou de quelqu'un qui rapporte un accident certaines expressions consacrées comme [yehwikipoun] qui signifie littéralement : « ils l'ont tué seulement ». De même, lorsque la victime ne succombe pas, on entend souvent dire : [yeḍoniwe] ou [eḍoboe] pour signifier qu'un sort lui a été jeté ou qu'un gri-gri a été "lancé" contre lui. Ainsi, dans les systèmes de pensées communs un accident tragique n'est souvent par le fruit d'un hasard, mais la manifestation de la méchanceté des humains. LEBIGOT (2005) a fait aussi une observation dans ce sens sur un jeune étudiant africain qui a été victime d'un attentat dans un métro parisien. Ses cousins togolais (un pays frontalier au Bénin) comme lui ont soufflé que « Quelqu'un est allé voir un féticheur pour qu'il ait un accident mortel » (217). C'est donc parfois les proches qui "prêtent" aux victimes des représentations qu'elles utilisent pour expliquer l'origine de leur souffrance.

L'enracinement de cette croyance dans la culture reposerait, en outre, sur le fait que des membres de la société auraient déjà fait l'expérience de commanditer à des initiés un accident de la circulation que ces derniers ont réussi. En effet, nos résultats montrent que les accidents de la circulation peuvent effectivement être provoqués par des pratiques mystiques dont seuls les initiés détiennent le profond secret. Toutefois, les résultats rapportent de façon sommaire quelques techniques utilisées pour créer un accident de la circulation dans le but de porter préjudice à son prochain. Ainsi, le sorcier peut par exemple créer de l'illusion autour de sa victime afin de la rendre invisible aux yeux d'un quelconque usager dont il se sert pour nuire sa cible ; comme il peut créer cette illusion autour d'un autre usager pour amener sa cible à ramasser ce dernier afin de s'attirer des ennuis.

Dans un tel contexte socioculturel où l'accident peut être provoqué par une "main invisible", les victimes d'accident de la circulation n'attendent pas de consulter un devin avant même de se représenter l'accident qu'elles ont subi comme le résultat d'un envoûtement. C'est dans ce sens que BOUGEROL (2008, 268) affirme ce qui suit : « Quand un événement malheureux surgit de façon inopinée [...] il n'est pas rare qu'il soit attribué à la sorcellerie ». Généralement, lorsque l'accident implique des conséquences graves sur la santé ou l'intégrité physique de la victime, la cause du drame est systématiquement attribuée à un envoûtement. Mais, quand il s'agit d'un accident mineur, les personnes impliquées se contentent souvent de s'accuser mutuellement ou de reconnaître simplement qu'il est la conséquence de leur mauvaise conduite par exemple.

Par ailleurs, après la consultation du fa après un accident de la circulation, il est aussi révélé à certaines victimes leur outrage à un dieu. Selon nos observations, avant que la plupart des victimes ne se forgent une telle représentation, c'est qu'elles ont déjà transité par un prêtre de fa. Mais, cette représentation se retrouve également chez des victimes à qui des interdits ont été prescrits et qui sont conscientes de les avoir transgressés. Ainsi, lorsqu'un individu est conscient d'avoir transgressé un

interdit ou de n'avoir pas honoré à un engagement pris envers une divinité, il peut être amené à se forger une telle représentation. L'accident de la circulation est alors une sanction infligée par un dieu à la personne fautive pour la ramener à l'ordre.

D'un autre côté, les accidents de la circulation sont parfois perçus par les victimes comme une action diabolique. Cette représentation est souvent observée chez les victimes d'obédience chrétienne. En effet, pour le commun des chrétiens, le diable serait la cause de nos malheurs. Les victimes évoquent souvent le nom [legba] ou [awovi] pour désigner le diable ou l'esprit maléfique qui serait à la base de leur malheur. En effet, selon les déclarations que nous avons recueillies sur le terrain auprès de Dah fagnon, « Si tu veux faire du mal à quelqu'un, tu ne peux que te servir de [legba]. De même, tu peux te servir de ce même [legba] pour te protéger contre les envoûtements ». C'est donc à juste titre que MAUPOIL (1997) justifie l'indexation de [legba] dans la survenue des malheurs par son incarnation divinisée du principe double du bien et du mal. Cependant, l'auteur trouve que c'est par déformation qu'il soit identifié au Démon, au Diable.

La représentation selon laquelle l'accident est l'œuvre d'un esprit mauvais trouve sans doute ses racines dans les croyances inculquées par les pasteurs, les prêtres, les évangélistes, les diacres, selon le cas, à travers leurs prédications. Mais, on peut croire qu'au-delà d'une simple croyance chrétienne, l'accident de la circulation est étymologiquement considéré dans l'aire culturelle fon comme l'œuvre des esprits diaboliques. Il suffit en effet de traduire le terme « accident de la circulation » en langue fongbé pour s'en rendre compte. En effet, l'accident de la circulation est désigné en fongbé par le terme [alitawovi]. La décomposition de ce mot donne [alita] qui signifie « sur la route » et [awovi] qui veut dire « démon, diable ». Littéralement [alitawovi] signifie « le diable de la route ». Ainsi, l'évocation du terme [alitawovi] pour désigner l'« accident de la circulation » renvoie implicitement dans l'aire culturelle fon à une œuvre diabolique. La représentation de l'accident de la circulation comme une œuvre du diable transcende donc l'église et étend ses racines dans la culture. On pourrait même affirmer que cette représentation était partagée culturellement avant d'être entérinée par la religion chrétienne puisque celle-ci a été importée par les colonisateurs. Par contre, [awovi] pourrait signifier malheur, accident, car, si l'on attribue à [legba] (assimilé au diable) le nom [awovi], c'est parce qu'il est aussi, comme nous l'avons montré précédemment, un « sème-la-brouille ».

Il convient de mentionner que nos observations ne s'écartent pas trop de celles de GANSOU *et al.* (2003) qui stipulent que dans le monde africain, la souffrance psychique s'exprime à travers les idées de possession par des esprits, d'envoûtement, d'attaque sorcière, ou encore de transgression de tabou qui mettent en exergue, selon ces auteurs, les systèmes de valeurs et les relations qu'entretiennent les personnes avec le monde des invisibles.

La prise en compte du contexte socioculturel des victimes permet d'affirmer que la plupart des représentations que ces dernières se forgent s'appuient sur les croyances populaires véhiculées par les membres de la communauté, les convictions religieuses, les expériences socioculturelles vécues ou apprises. C'est sans doute dans la même logique que SALLABERRY (1997) estime qu'il faut percevoir que les nouvelles représentations sont construites en interaction avec les représentations déjà instituées, et donc sous leur influence. En d'autres termes, le sujet se sert des représentations que la culture met à sa disposition pour pouvoir représenter ou expliquer sa souffrance (BITSI, 2005). Bref, les représentations des victimes trouvent leur soubassement dans l'environnement socioculturel qui les porte. La culture sert donc de support sur lequel les victimes fondent leur représentation selon leur histoire avant le drame, le contexte de survenue de l'événement et leur vécu subjectif. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle « la culture conditionne les représentations des victimes à propos des accidents de la circulation » se trouve justifiée.

### Conclusion

S'il est vrai que les accidents de la circulation sont un phénomène mondial, les représentations que les hommes se font de ces accidents ne sont pas universelles. Ces représentations se fondent sur l'histoire personnelle de chaque sujet en particulier et sur la culture en général. Elles proviennent du besoin de l'individu à donner sens à l'événement qui soudainement vient bousculer son équilibre psychique.

La connaissance du lien entre la culture et les représentations que se font les victimes à propos des accidents de la circulation est indispensable pour le psychologue praticien dans son analyse des

discours des patients et dans la relation d'aide. Ne pas les savoir conduirait le psychologue praticien à prendre à tort pour des symptômes, des défenses qu'offre la culture et sur lesquelles les individus s'appuient pour tenter de maintenir leur équilibre psychique. D'où la nécessité d'y prêter une attention particulière afin de mieux appréhender les réelles problématiques psychologiques des accidentés traumatisés.

### Bibliographie

- Anaut, M. (2004). La résilience en situations de soins : approche théorico-clinique. *Méthodologie, Concepts. Recherche en soins infirmiers*, N° 77, 11p.
- Bosc, N. (1998). *Proposition d'un modèle méthodologique de prise en charge des troubles psychiques dans un contexte interculturel: essai d'ingénierie clinique. Application à travers l'ouverture et développement de centres de consultations psychologiques à Hanoi, Vietnam*. Thèse de doctorat en psychologie, UFR Psychologie, Pratiques Cliniques et Sociales. Université de Paris VIII, 421p.
- Crocq, L. (1996). Critique du concept d'état de stress post-traumatique. *Perspectives psychiatriques*. 35(5), 363-3
- de Soir, E., (1999). La gestion du stress traumatique chez les sapeurs-pompiers et les ambulanciers. Expériences avec le debriefing psychologique en Belgique. Editions scientifiques et médicales Elsevier SAS. *Méd Catastrophe Urg Collectives*, Bruxelles; 2 : 139-52.
- Josse, E. (2007). Le traumatisme psychique: quelques repères notionnels. *Journal International de Victimologie*, 5(3), 129-136.
- Devereux, G. (1972). *Essais d'ethnopsychiatrie générale*. Paris: Gallimard.
- Connor, K. M., & Butterfield, M. I. (2003). Posttraumatic Stress Disorder. *Focus*, 1(3), 247-262
- Gansou, M.G., et al. (2010). Etat de stress post-traumatique et culture en Afrique. *Le Bénin Médical*, n° 45/46, p. 43-46.
- Baubet, T., & Moro, M. R. (2003b). Cultures et soins des traumatisés psychiques en situation humanitaire. In T. Baubet, K. Le Roch, D. Bitar, & M. R. Moro (Eds.) *Soigner malgré tout. Vol. 1 : Trauma, cultures et soins* (pp. 71-95). Grenoble : La Pensée sauvage édition.
- Gansou, M. G., et al. (2003). Les violences sexuelles au Congo : à propos de 243 victimes recensées en milieu hospitalier à Brazzaville. In Baubet, T. et al. (dir), *Soigner malgré tout. Vol. 1 : trauma, culture et soins*. Grenoble, La pensée sauvage, p. 199-216.
- Nsabiyeze S. (2005). *Culture et traumatismes psychiques; compréhension et prise en charge psychologique du PTSD*. Mémoire de licence en psychologie clinique, faculté d'éducation, Université Nationale du Rwanda, 111p.
- Akomagni, L. (2006). *Monographie de Cotonou*. Afrique Conseil, 47p.
- Koumakpaï, T., (2013). *Moderne le jour et traditionnel la nuit. Vodun et Dieu sont-ils incompatible ?* Conférence de tronc commun, Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espaces Cultures et Développement » / FLASH/ UAC, 14 p.
- Aguessy, H. (1992). *Cultures vodoun : manifestations-migrations-métamorphoses (Afrique- Caraïbes- Amériques)*. Institut de développement et d'Echanges Endogènes, Cotonou, pp 64-65
- Bascom, W. (1969). *Ifa Divination : Communication between Gods and Men in West Africa, Bloomington and Indianapolis*. Indiana University Press, p54.
- Ortigue, M-C., et Ortigue, E. (1966). *Œdipe africain*. Recherches en sciences humaines, Plon, Paris, 335p
- Lebigot, F. (2005). *Traiter les traumatismes psychiques. Clinique et prise en charge*. Dunod, Paris, 257p.
- Bougerol, C. (2008). Actualité de la sorcellerie aux Antilles. *Cahiers d'études africaines*, XLVIII (1-2), 189-190, pp. 267-281.
- Maupoil, B. (1997). *Lègba un vodoun singulier du golfe du bénin*. Arts d'Afrique noire, Arts premiers, N° 104, 13p.
- Sallaberry, J-C., (1997). Représentation et articulation individuel-collectif. *Spirale, Revue de Recherches en Éducation*, HS N° 2, p.77-92
- Bitsi, J-A. (2005). *Processus de symbolisation et appartenances culturelles. Représentations de la maladie mentale et thérapies : le cas du Gabon*. Université Lumière Lyon 2, 2005, p. 328.



IMO-IRIKISI VOL. 8, N°1&2  
Juillet-Décembre 2016  
La revue des Humanistes du Bénin, Faculté des  
Lettres, Arts et Sciences Humaines



SOMMAIRE:

Editorial.....	i
<hr/>	
<b>1-----</b>	
<b>ARCHEOLOGIE- HISTOIRE &amp; GEOGRAPHIE</b>	
1. AZONHE B. et al. : Disparités d'aménagement liées aux infrastructures et équipements...	3
2. MEZOP T. NOUMISSING, A. : Fonction des disques sur tessons réutilisés du Faro ...	15
3. N'DAH, D. et al. : Action anthropique et mise en place du Dahomey-Gap...	27
<hr/>	
<b>2-----</b>	
<b>ARTS &amp; LITTERATURE</b>	
1. ALLABA D. I.: Bildnismotive, Nachbarschaft, Konflikte...	45
2. CAPO-CHICHI L.C.: Gender Issues in Colonial Igboland ...	55
3. DOVONOU F.: Zivilcourage und dramaturgisch couragiertes Engagement ...	67
4. GRAYO J. : La représentation du carnavalesque ...	77
5. KOUADIO K. H.: Gattungstheorie und Formen...	87
6. KOUSSOUHON, L. et al. : Exploring interpersonal metafunction in selected excerpts...	97
7. SAGBO S. G.: Hauptmotive aus den beninischen Märchen	107
8. SEGUEDEME, H. A. et al.: Joseph Conrad's heart of darkness...	115
9. SOUANGA K. D. : Vladislav Sikorski: Trauriges Schicksal in Rolf Hochhuts <i>Soldaten</i>	123
10. TCHIBOZO R. : Étude du concept Global Modernism	129
11. TOH Z. P.: Investigating the Enunciative Functions of Discourse ...	139
12. TOPPE E. L.: Grenzen und Migration. Die Frage des Fremden ...	147
<hr/>	
<b>3-----</b>	
<b>DIDACTIQUE &amp; LINGUISTIQUE</b>	
1. BATAMOSSI HERMANN V. : Consecuencias que se desprenden de los contactos...	157
2. BROU-DALLO C. : Environnement sociolinguistique et apprentissage de l'anglais ...	167
3. DEGBEVI C.A. : Etude contrastive des systèmes phonético-phonologiques...	175
4. DIAGNE M.: Principes phonétiques et phonologiques en lexicographie africaine...	187
5. KINHOU S.-M. : Pour une étude morphosémantique efficiente des anthroponymes...	199
6. KOUAME Y.E. : Analyse de quelques aspects morphologiques du DIDA ...	211
7. RAIMI F.A: A prospective view on African civilization ...	219
8. TAM S.: Grammatikprogression und Kontextbezug ...	227
9. UWAMAHORO A. : Contribution du dessin dans le développement cognitif de l'enfant	239
<hr/>	
<b>4-----</b>	
<b>PHILOSOPHIE &amp; SOCIETE</b>	
1. ADEOGOUN A.R. et al. : Addiction aux stupéfiants de l'enfant victime ...	249
2. AGOSSAVI S.: „Fa“ und Gedächtniskultur in Benin ...	257
3. AHODEKON S.C.C. : Alphabétisation et développement en milieu rural ...	267
4. AKODJETIN E. F. : De la grammaire traditionnelle à la grammaire philosophique ...	285
5. BETEMANE SALIHOU A.-B. et al. : Persistance de la pauvreté des producteurs d'igname...	299
6. COOVI G. et al. : Dérèglements climatiques, mobilités sociales et développement ...	307
7. DIDEH, D. G. A. et al.: Martin Heidegger : sens et actualité d'un engagement politique	317
8. GANYE K. et al. : Etre pasteur évangélique à Cotonou ...	327
9. HINNOU, P. : Ces ONG qui pacifient les élections au Bénin ...	335
10. HOUNKPATIN P. C. : Quelles Réflexions pour une amélioration de la côte des artistes plasticiens ...	345
11. INANAN K. G. : Langue, éducation et culture ...	355
12. MEHINTO M. M. et al. : Influence des facteurs psychiques ....	365
13. NOGBOU E. H. : La toile, la tempête et la quiétude	379
14. SEMDE C. : L'éthique de la responsabilité ...	385
15. SILEMEHOU A.P. et al. : Culture et représentations des accidents de la circulation...	395
<hr/>	
<b>5-----</b>	
<b>ANNONCE</b>	
Abonnement.....	page 3 couverture
Notes aux auteurs.....	page 4 couverture

COMITE DE REDACTION DE LA REVUE IMO-IRIKISI

**Directeur de publication**

Flavien GBETO, Professeur Titulaire  
Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines

**Rédacteur en Chef par intérim**

Pierre MEDEHOUEGNON, Professeur Titulaire

**Comité Scientifique :**

Houngpati B. C. CAPO, Professeur Titulaire (Benin), Adrien HUANNOU, Professeur Titulaire (Benin), Christophe Segbe HOUSSOU, Professeur Titulaire (Benin), Augustin AINAMON, Professeur Titulaire (Benin), Paulin HOUNTONDJI, Professeur Titulaire (Benin), Albert NOUHOUAYI, Professeur Titulaire (Benin), Flavien GBETO, Professeur Titulaire (Benin), Michel VIDEGLA, Professeur Titulaire (Benin), Issa TAKASSI, Professeur Titulaire (Togo), Lebene P. BOLOUVI, Professeur Titulaire (Togo).

**Comité de Lecture:**

Lettres, Langues et Arts: Flavien GBETO, Professeur Titulaire  
Philosophie, Société, Sciences de l'Education et Psychologie: Gabriel BOKO, Professeur Titulaire  
Sciences Historiques et Géographiques: Christophe Sègbè HOUSSOU, Professeur Titulaire

**Secrétariat de Rédaction**

Dr. Vincent ATABAVIKPO, Maître de Conférences

Toute correspondance (suggestions ou projets d'articles) doit être adressée au :  
Comité de Rédaction de la revue IMO-IRIKISI  
01 BP 526 COTONOU  
République du Bénin

[imo.irikisi@gmail.com](mailto:imo.irikisi@gmail.com)  
[flavien.gbeto@flash.uac.bj](mailto:flavien.gbeto@flash.uac.bj)

Toute reproduction, même partielle de cette revue est rigoureusement interdite. Une copie ou reproduction par quelque procédé que ce soit, photographie, microfilm, bande magnétique, disque ou autre, constitue une contrefaçon passible des peines prévues par la loi 84-003 du 15 mars 1984 relative à la protection du droit d'auteur en République du Bénin.

ISSN 1840-6106

Dépôt Légal N° 4236 du mardi 04 Août 2009 à la Bibliothèque Nationale